

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

Observations du Commissaire-Enquêteur

Observations reçues pendant l'enquête publique

1- Préambule

Je soussigné, PENET André, commissaire enquêteur, rapporte les opérations exposées ci-après, suite à la décision signée de Madame Anne TRIOLET, Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Grenoble, n° E23000127/38 du 09/05/2023 me désignant pour conduire cette enquête.

L'arrêté N°**2023-09058** prescrivant l'enquête publique portant sur le dossier préalable au Projet d'Aménagement Foncier Rural sur la commune de CRUSEILLES (Haute-Savoie) a été signé par de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie le 11/10/ 2023.

Le présent PV de synthèse, établi dans les conditions de l'art. R123-18 du code de l'environnement, est destiné à être remis par le commissaire enquêteur au maître d'ouvrage, lors de leur rencontre dans la huitaine de la réception des registres d'enquête et des documents y annexés. Ces documents ayant été remis au commissaire enquêteur dès la clôture de l'enquête, le 07/12/ 2023 à 18h00, la rencontre avec le maître d'ouvrage a été programmée le 08/12/2023 , dans les locaux de du département.

2 – Organisation et déroulement de l'enquête

L'arrêté qui a prescrit cette enquête publique en a défini les modalités :

- Les dates de l'enquête ont été fixées du Lundi 6 novembre 2023 à 8h30 au jeudi 7 décembre 2023 à 17 h00.
- Les dates, lieu et heures des permanences du commissaire enquêteur au nombre de 4 ont été arrêtés comme suit :

Lieux dates et heures des permanences du commissaire enquêteur

Date	Lieux	Horaire des permanences	Adresse
06/11/2023	Mairie de Cruseilles	8h30-12h00	35 place de la mairie 74350 Cruseilles
16/11/2023	Mairie de Cruseilles	15h00- 19h00	
29/11/2023	Mairie de Cruseilles	08h30-12h00	
07/12/2023	Mairie de Cruseilles	14h00-18h00	

Pour y recevoir les observations du Public.

Ces permanences se sont toutes tenues .

La mise à disposition du public des dossiers d'enquêtes et du registre a été assurée en dehors des permanences du commissaire enquêteur par la mairie aux heures habituelles d'ouverture.

L'enquête s'est déroulée conformément aux textes en vigueur et aux prescriptions de l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie. Pendant toute la durée de l'enquête le commissaire enquêteur a été reçu sur les lieux des permanences dans de très bonnes conditions.

Incident en cours d'enquête

En cours d'enquête Mme la Maire en tournée d'inspection a constaté l'arrachage des avis d'enquête dans les hameaux suivants :

- Ronzier,
- Féchy,
- Le Noiret,
- Chez Vaudey
- Deyrier
- Le Biollay.

Un procès verbal de constatation a été fait et les avis ont été remis en place le 20 novembre 2023.

Ce procès verbal sera joint aux certificats d'affichage de l'annexe 4 du rapport. J'affirme que cet incident n'a pas altéré la publicité de l'enquête car les moyens mis en œuvre pour cette publicité étaient nombreux (3 sites Internets, distribution du bulletin municipal à chaque habitants et 20 avis affichés dans la commune et 904 lettres RAR aux propriétaires).

Aucun autre incident est à déplorer pendant les 32 jours et les 4 permanences effectuées pendant la durée de cette enquête publique.

Les personnels du service urbanisme de CRUSEILLES ont été tout au long de cette période à l'écoute du Commissaire-Enquêteur et lui ont apporté toute l'aide nécessaire à l'exécution de sa mission en particulier Mme VIBERT Directrice Générale des Services et Mme D'AGOSTIN Gestionnaire Foncier Juridique de CRUSEILLES.

Je remercie également M. REYNAUD Chef du service départemental agriculture et forêt, Mme DUCRET Chargée de mission agriculture-forêt et M. DA SILVA Chargé de mission Aménagement Foncier et Développement Rural qui ont apporté une aide efficace au Commissaire-Enquêteur pour l'interprétation du dossier.

Je remercie également Mme ROCHE du bureau Géomètre expert qui m'a apporté un aide précieuse lors de la première et de la dernière permanence pour rechercher les parcelles des propriétaires concernés.

Tout au long de l'enquête le Commissaire-Enquêteur a tenu informé le maître d'ouvrage et Mme la Maire de CRUSEILLES déroulement de l'enquête.

3- Questions du Commissaire-Enquêteur

- 1- Je suggère que la CCAF se fasse accompagner et conseiller, pendant toute la durée de l'opération d'aménagement foncier, par le CAUE qui pourrait intervenir au titre d'expert paysager et environnemental afin de maintenir et améliorer le cadre de vie du territoire concerné par ladite opération.
- 2- Je demande à la CCAF de bien analyser les observations du public de manière à restreindre le périmètre d'aménagement aux parcelles réellement impactées par la construction de l'autoroute A41 Nord et de conduire les opérations d'une manière cohérente pour éviter de nombreux recours.

4- Contributions du public

Les observations ont été regroupées par thèmes dans un tableau synthétique des observations reçues.

Ces contributions ont été classées par thèmes, j'ai retenu 4 thèmes et 7 sous-thèmes pour les thèmes 1 et 2 pour classer ces contributions.

Thème 1 : Favorables au projet

Avec les sous-thèmes :

11- Favorables au mode d'aménagement en exclusion d'emprise

12- Favorables au périmètre proposé par la CCAF

13 -Favorables aux prescriptions et recommandations contenues dans le COAD

14 - Demande d'extension au périmètre proposé

15 -Favorables à la liste des communes dites sensibles à l'aménagement foncier rural

16- Favorables aux travaux susceptibles d'être interdit où soumis à autorisation du conseil départemental

Thème 2 : Défavorables au projet

Avec les sous-thèmes :

21- Défavorables au mode d'aménagement en exclusion d'emprise

22 - Défavorables au périmètre proposé par la CCAF

23 - Défavorables aux prescriptions et recommandations contenus dans le COAD

24 - Demande d'exclusion du périmètre proposé.

25 - Défavorables aux travaux susceptibles d'être interdit où soumis à autorisation du conseil départemental

26 - Défavorables à la liste des communes dites sensibles à l'aménagement foncier rural

Thème 3 : propositions susceptibles d'être retenues par la CCAF

Thème 4 : Hors sujet du projet mis à l'enquête publique

Une même contributions peut être classée dans plusieurs sous-thème
Les réponses apportées par le Commissaire Enquêteur sont collectives lorsqu'elles se rapportent aux même critères avec une précision si nécessaire.

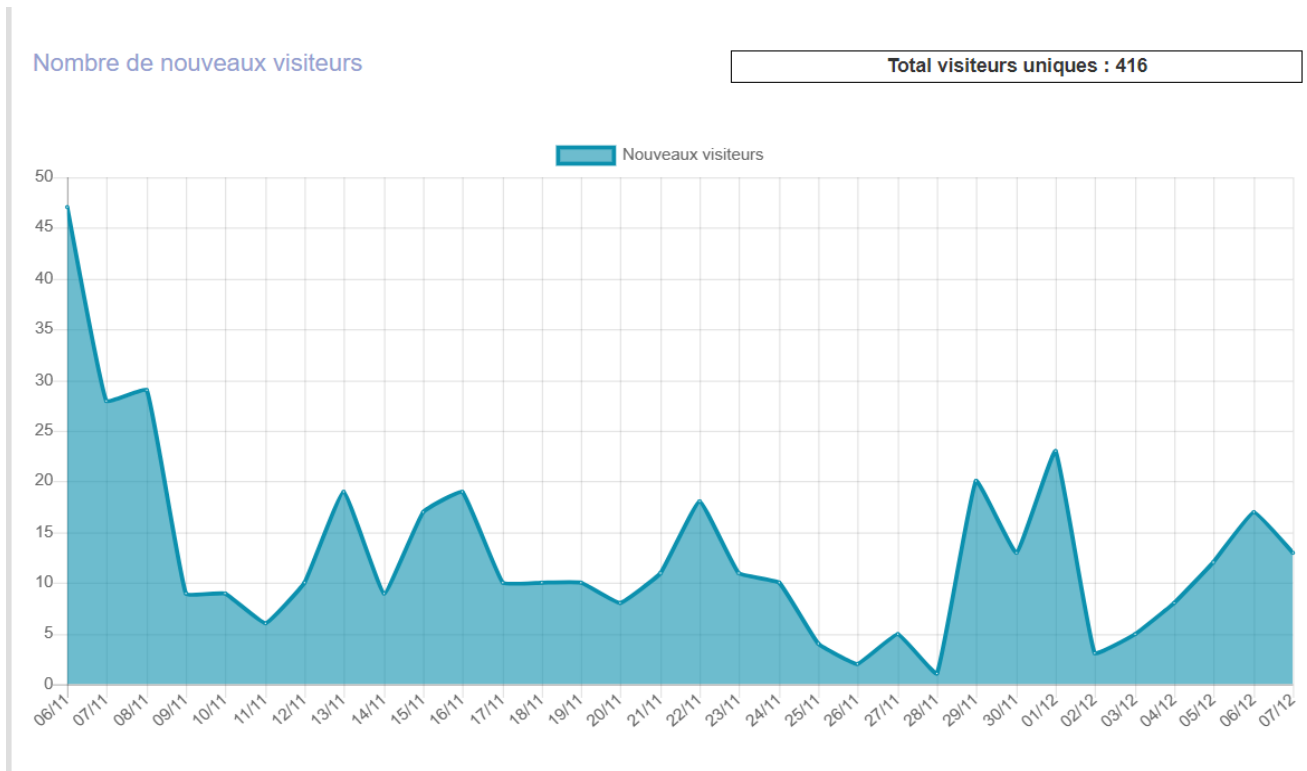
Le nombre total des contributions est de : 122

Elles se répartissent de la façon suivante :

Registre dématérialisé : 64

Registre déposé à la mairie de CRUSEILLES : 58

Les statistiques de fréquentations du registre dématérialisé sont les suivantes : 618 visionnages, 416 Visiteurs 259 Téléchargements



4.1 Analyses des Contributions

En raison du grand nombre d'observations du public et pour ne pas alourdir le procès-verbal de synthèse avec une impression papier importante il est décidé que :

- L'analyse des contributions est jointe au présent procès-verbal sous forme dématérialisée sous l'intitulé : Annexe 12 PV de synthèse - observations.

Sur ce support dématérialisé se trouve :

- L'analyse des observations par le Commissaire-Enquêteur
- Le tableau de synthèse des observations classées par thèmes.

Vous voudrez bien m'apporter dans votre mémoire en réponse votre avis sur ces 122 contributions.

A la suite de l'analyse de l'ensemble des contributions déposées sur le registre dématérialisé et sur le registre déposé à la mairie de CRUSEILLES on peut en déduire :

- Qu'avec 618 visionnage, 416 visiteurs, 259 téléchargement et 64 contributions sur le registre dématérialisé et 58 contributions sur le registre déposé à la mairie de CRUSEILLES, cette enquête a bien intéressée le public.
- Que sur les 904 lettres RAR envoyées par les services départementaux un peu plus de 1/10^{ème} des propriétaires se sont exprimés.
- Que sur 122 contributions déposées 71 sont des demandes d'exclusions des parcelles du de parcelles

- Qu'il est regrettable que dans ces observations le public n'est pas donné des avis constructif par rapport à l'objet de l'enquête et ses éléments décrits dans le contrat d'objectifs mis dans le dossier d'enquête.
- Que l'on peut légitimement penser que la majorité des propriétaires sont favorables à ce projet d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental.
- Que **la CCAF de CRUSEILLES seul décisionnaire** dans la procédure devra étudier avec attention les contributions déposées pour faire en sorte, si la procédure continue, qu'aucun propriétaire ou exploitant ne se sente lésé.

CLOTURE DU PROCES-VERBAL

En conséquence et conformément à l'article R123-18 du code de l'Environnement nous invitons Monsieur le Président du Conseil départemental à nous adresser, s'il le juge utile, un mémoire en réponse.
Le procès-verbal de synthèse étant remis en main propre in situ le document sollicité devant nous parvenir dans un délai maximal de quinze jours (15 jours) soit avant **le 23 décembre 2023 terme de rigueur.**

Annecy le, 8 décembre 2023

**Monsieur PENET André
Commissaire-Enquêteur**



Je soussigné Monsieur DA SILVA Gilles déclare avoir reçu en main propre de la part de Monsieur PENET André Commissaire Enquêteur en charge de l'enquête publique sur le projet d'Aménagement Foncier Rural de la commune de CRUSEILLES le Procès-Verbal de synthèse.

Fait à ANNECY le 8 décembre 2023 – 14h00

